

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007-2008



Pour avoir l'assurance
d'être entendu et défendu



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007-2008

12 juin 2008

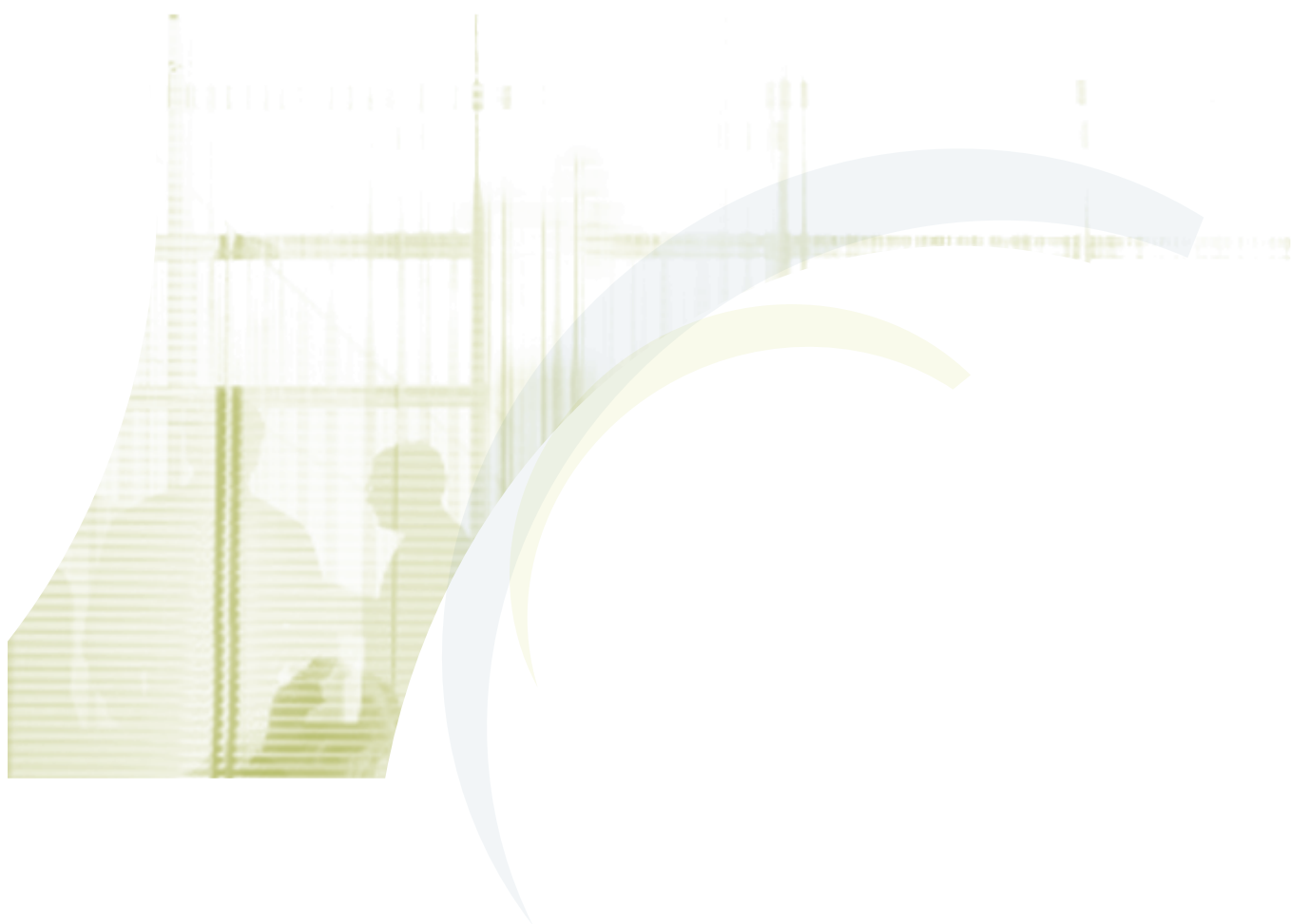




Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction et faits saillants | 7 |
| I Représentations gouvernementales | 9 |
| Fiscalité des entreprises et des particuliers | 9 |
| Rémunération globale : les taxes sur la masse salariale | 10 |
| Les lois et la réglementation du travail | 11 |
| Santé et sécurité du travail | 12 |
| Qualité, disponibilité et coût de la main-d'œuvre | 14 |
| Climat général d'investissement | 15 |
| II Des événements de plus en plus courus | 17 |
| Le CPQ : une tribune pour les décideurs politiques | 17 |
| Des colloques spécialisés | 17 |
| Le CPQ honore ses membres | 17 |
| III Communications : un CPQ plus présent dans les débats publics | 19 |
| Communications publiques : hausse considérable de la visibilité du CPQ dans les médias en 2007 | 19 |
| Le président du CPQ sur toutes les tribunes | 19 |
| Communications internes : des membres mieux informés | 20 |
| IV L'organisme et sa gouvernance : un CPQ plus vigoureux | 21 |
| Du sang neuf au conseil d'administration | 21 |
| De nouvelles ressources humaines à la permanence | 21 |
| Une excellente situation financière | 22 |

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007-2008

Soumis par le président du CPQ,
Michel Kelly-Gagnon

Introduction et faits saillants



À compter de cette année, les rapports d'activité présentés par la permanence du CPQ à ses membres couvriront la même période que l'année financière. Le présent rapport porte donc sur les initiatives et les résultats du CPQ entre le 1^{er} mars 2007 et le 29 février 2008, permettant ainsi de mieux comparer notre output aux ressources dont nous disposons pour accomplir notre mission. Au terme de cet exercice de comparaison, nous sommes persuadés que les membres du CPQ auront le sentiment d'en avoir eu pour leur argent en 2007-2008. En effet, c'est avec des revenus d'environ 1,7 million de dollars que le CPQ a atteint les résultats décrits dans ce rapport.

En conformité avec notre *Plateforme 2007-2009* et en tenant compte de l'opinion exprimée par nos membres à l'issue de notre enquête annuelle sur le climat socio-économique du Québec, nous avons poursuivi activement notre mission première, qui consiste à défendre les intérêts communs des employeurs auprès des gouvernements. Nous avons accru également de façon notable la participation du CPQ aux grands débats publics et ce, autant dans les médias que sur d'autres tribunes. Enfin, nous avons travaillé à rendre notre organisme encore plus solide par des réformes à nos instances et par une saine gestion des ressources à notre disposition.

Nous invitons nos membres à prendre connaissance en détail de nos réalisations dans les pages qui suivent. Pour une lecture abrégée, en voici les faits saillants :

En matière de représentation gouvernementale, le CPQ est fier de rapporter des résultats concrets dans chacun de ses principaux champs d'intervention. Voici le résultat le plus marquant pour chacun d'eux :

- **Fardeau fiscal** : le gouvernement du Québec a éliminé complètement sa taxe sur le capital pour les entreprises du secteur manufacturier et s'est engagé à le faire pour toutes les autres d'ici 2011.
- **Rémunération globale et taxes sur la masse salariale** : grâce à la création de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada, les cotisations à l'assurance-emploi ne seront dorénavant utilisées qu'aux fins de ce programme.
- **Lois du travail** : le CPQ a fait échec aux projets de lois fédéraux visant à bannir les travailleurs de remplacement et, au provincial, il a marqué des points importants dans le dossier de l'application de l'équité salariale.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007-2008

Introduction et faits saillants

- **Santé et sécurité du travail** : même si l'entrée en vigueur de la réforme est retardée, les préparatifs en vue d'appliquer le nouveau mode de perception des cotisations basé sur les salaires réellement versés progressent et le CPQ continue d'accompagner activement la CSST pour que cette réforme attendue des employeurs réponde à leurs besoins.
- **Qualité, disponibilité et coût de la main-d'œuvre** : l'adoption de la loi 5 rend l'application de la loi du 1 % plus flexible pour les employeurs.
- **Climat d'investissement général** : le Groupe de travail sur l'investissement des entreprises créé par la ministre des Finances a retenu les solutions du CPQ dans son rapport final.

Du côté de la participation du CPQ aux grands débats publics, nous sommes fiers de rapporter les résultats suivants :

- **Dans les médias** : augmentation de 57 % de la visibilité du CPQ, permettant de sensibiliser davantage le grand public aux besoins et aux préoccupations des créateurs de richesse.
- **Sur d'autres tribunes** : par voie de discours, de débats et de tables rondes, nos porte-parole ont été deux fois plus présents que l'an dernier sur les tribunes où sont discutés les enjeux de politiques publiques décisifs pour les employeurs.

Avec la visite des ministres Jim Flaherty (mars 2007), Monique Jérôme-Forget (octobre 2007), David Whissell (février 2008) et Sam Hamad (mars 2008), le CPQ continue de s'affirmer comme tribune de choix pour les décideurs politiques.

Quant à la santé de notre organisation, deux faits méritent d'être soulignés :

- **Direction** : plusieurs chefs de file du monde des affaires ont fait leur entrée au conseil d'administration au cours de l'année.
- **Situation financière** : après le surplus rapporté l'an dernier, l'année se terminant le 29 février 2008 se solde par un excédent de 188 758 \$ pour les opérations courantes. Toutefois, après prise en compte de diverses charges et notamment d'une variation conjoncturelle de la moins-value non réalisée des placements dont nos états financiers doivent tenir compte en vertu de nouvelles règles comptables entrées en vigueur l'an dernier, l'exercice financier 2007-2008 se termine par un excédent des dépenses sur les revenus de 140 039 \$.

Voilà pour l'essentiel de nos résultats. Nous espérons qu'ils vous convaincront de renouveler votre appui à la seule confédération patronale du Québec!

Le président,



Michel Kelly-Gagnon



I - Représentations gouvernementales

Utilisant tous les outils et profitant de toutes les occasions mises à sa disposition (consultations officielles, rencontres privées, représentations écrites, discours devant les instances des partis politiques, rencontres annuelles avec les caucus des trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, etc.), le CPQ a défendu vigoureusement les intérêts de ses membres dans les principaux dossiers de l'heure.

Fiscalité des entreprises et des particuliers

Le fardeau fiscal fait l'objet d'une vigilance de tous les instants de la part du CPQ. Nous avons continué de militer activement en faveur de mesures fiscales avantageuses pour les entreprises et pour les particuliers, notamment lors de nos représentations dans le cadre des consultations prébudgétaires provinciales et fédérales.

Budgets provinciaux 2007-2008 et 2008-2009 : la taxe sur le capital en voie de disparaître

Deux mesures annoncées dans le budget provincial 2007-2008 (mai 2007) répondaient à des revendications de longue date du CPQ : des baisses d'impôts de 950 millions pour les particuliers et l'abolition complète de la taxe sur le capital d'ici 2011. Compte tenu du ralentissement économique actuel, le CPQ souhaitait que le gouvernement profite du budget 2008-2009 (mars 2008) pour devancer ce calendrier d'abolition de la taxe sur le capital, ce qui a été fait pour le secteur manufacturier qui profite d'une abolition immédiate de la taxe. Le CPQ poursuivra ses représentations afin que l'abolition complète soit étendue rapidement à l'ensemble des secteurs économiques.


« Taxe sur le capital : le CPQ poursuivra ses représentations afin que l'abolition complète soit étendue rapidement à l'ensemble des secteurs économiques. »

Budget fédéral 2008-2009 : l'impôt sur les profits diminue et doit continuer de baisser

La meilleure nouvelle du budget fédéral 2008-2009 déposé en février 2008 était sans aucun doute la création d'une caisse autonome d'assurance-emploi, réclamée par le CPQ depuis de nombreuses années (plus de détails à la page 10). Au chapitre de l'imposition du revenu des sociétés, une réduction de 1 % est entrée en vigueur en 2008 et le taux pourrait être ramené à 15 % en 2012. Sur la base de son *Plan 10/10* (voir paragraphe suivant), le CPQ pressera toutefois le gouvernement à aller plus loin dans cette direction. Pour les particuliers, le CPQ a salué la création du Compte d'épargne libre d'impôt (CELLI).

Plan 10/10 : une proposition ambitieuse du CPQ pour favoriser la prospérité

Si le CPQ réagit fréquemment aux mesures fiscales annoncées par les gouvernements, il n'hésite pas à adopter une attitude proactive en ce domaine et à proposer ses solutions. C'est ainsi que nous avons dévoilé, dans le cadre des consultations prébudgétaires provinciales de février 2008, un ambitieux plan de réduction de l'imposition du revenu des sociétés qui limiterait à 20 % le taux d'imposition du revenu des sociétés (10 % à Ottawa et 10 % à Québec). Ce nouvel environnement fiscal compétitif permettrait de positionner très avantageusement le Québec



et le Canada parmi les grandes économies mondiales. En plus de présenter ce plan aux deux ministres des Finances, le CPQ l'a soumis aussi au grand public dans des textes d'opinion parus dans *La Presse* et *The National Post*. Grâce à cette initiative, entre autres, le CPQ a augmenté considérablement sa visibilité dans les médias autour des exercices budgétaires : près de 70 articles et reportages ont fait mention de nos demandes et de notre réaction aux budgets, soit une hausse de 50 % par rapport à l'an dernier.

Rémunération globale : les taxes sur la masse salariale

Comme le souligne le Groupe de travail sur l'investissement des entreprises dans son rapport publié en mars 2008, les entreprises du Québec paient quatre (4!) fois plus de taxes sur la masse salariale (autres que les charges sociales) qu'ailleurs au Canada. En fait, plus de la moitié des taxes sur la masse salariale payées au Canada, soit 5 milliards de dollars, le sont au Québec. Dans ce contexte, l'opposition catégorique du CPQ à toute nouvelle taxe sur la masse salariale et à l'augmentation du taux des taxes existantes ne devrait surprendre personne. Au cours des derniers mois, le CPQ a travaillé plus spécifiquement sur les trois dossiers qui suivent (en ce qui touche le financement de la CSST, nous vous invitons à lire la section « Santé et sécurité du travail », à la page 12).

Assurance-emploi : la création d'une caisse autonome est une grande victoire du CPQ

Annoncée avec le budget déposé en février 2008, la création d'une caisse d'assurance-emploi autonome constitue un gain majeur pour le CPQ, dont les représentations à cet effet ont été poursuivies sans relâche. La mise en place de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada aura pour résultat que les cotisations à l'assurance-emploi ne seront utilisées dorénavant qu'aux fins de ce programme. En ce qui a trait aux taux de cotisation, le CPQ est intervenu en septembre 2007 auprès de la présidente de la Commission de l'assurance-emploi du Canada,

M^{me} Janice Charrette, pour faire valoir sa position sur les facteurs dont tiendra compte l'actuaire en chef pour calculer les taux de cotisation d'équilibre de l'assurance-emploi. Finalement, le CPQ a travaillé activement, et avec succès, contre l'adoption du projet de loi C-269, dont les nombreuses propositions relatives aux modalités des prestations auraient coûté autour de 3,7 milliards, ramenant le régime en déficit et entraînant une augmentation des cotisations des employeurs et des travailleurs. Parrainé par le Bloc québécois, le projet de loi est finalement mort en troisième lecture en novembre 2007.


« La création d'une caisse d'assurance-emploi autonome constitue un gain majeur pour le CPQ, dont les représentations à cet effet ont été poursuivies sans relâche. »

Régime québécois d'assurance parentale : le CPQ veille au grain

Profitant du projet de règlement modifiant le Règlement sur les taux de cotisation au régime d'assurance parentale, le CPQ a poursuivi ses représentations auprès du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, en vue de rendre le financement du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) plus transparent, plus prévisible et plus équitable. Cette question a fait l'objet de discussions également lors de la visite du ministre au CPQ en mars 2008.

Financement de la santé : sauf pour la hausse de la taxe de vente, le CPQ appuie le rapport Castonguay

Le CPQ a profité des travaux du Groupe de travail sur le financement de la santé présidé par l'ancien ministre de la Santé, M. Claude Castonguay, pour faire avancer l'idée du droit des employeurs à investir dans la santé de leurs employés. Le rapport final du groupe n'a pas fait écho à cette proposition mais, heureusement, il ne contenait pas non plus de hausse de la contribution des employeurs au financement public de la santé,



comme le souhaitaient certains. En effet, le rapport recommandait plutôt d'instaurer une franchise et d'augmenter la taxe de vente provinciale. Le CPQ a appuyé publiquement l'instauration d'une franchise, mais il a rejeté catégoriquement toute hausse de la taxe de vente.

Les lois et la réglementation du travail

Équité salariale : un dossier chaud pour le CPQ en 2008

Dix ans après l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'équité salariale*, la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale tenait des consultations en février 2008. Dans son mémoire, le CPQ proposait une série de recommandations pour rendre la Loi plus efficace, dont le transfert du pouvoir décisionnel à la Commission des relations du travail. Cette idée a fait du chemin puisque, à l'issue des travaux de la commission, le porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail, M. Jean-François Therrien, a affirmé que les mandats de promotion et d'enquête de la Commission de l'équité salariale sont « peut-être incompatibles ». Le ministre du Travail, M. David Whissell, a promis, pour sa part, de réfléchir à notre demande qu'un comité de travail soit créé afin de trouver des solutions concrètes aux problèmes vécus par les employeurs dans l'application de la Loi. L'intervention du CPQ a généré une importante couverture médiatique, dont un éditorial du quotidien *The Gazette* qui a repris les arguments présentés par le CPQ en commission.

Dans ce dossier, le CPQ a été actif également du côté juridique. En effet, la Cour supérieure a accueilli favorablement en mai 2007 notre demande d'intervention dans une procédure en révision judiciaire visant à faire annuler un jugement de la CRT qui reconnaît de larges pouvoirs d'intervention à la Commission de l'équité salariale et qui menace les programmes distincts d'équité salariale mis en place par de nombreuses entreprises. Le CPQ a été entendu par la Cour en mars 2008 et le résultat de cette démarche sera connu au cours des prochains mois.


Enfin, fait à noter, c'est une ex-directrice des relations du travail du CPQ, M^e Louise Marchand, qui a succédé à M^{me} Rosette Côté à la présidence de la Commission; le CPQ a bon espoir que cette nomination contribuera à une certaine détente dans les relations entre la Commission et les employeurs.

Projets de loi fédéraux sur les travailleurs de remplacement : le CPQ demeure vigilant

À la suite du rejet du projet de loi C-257 sur les travailleurs de remplacement, en mars 2007, le CPQ a poursuivi activement son travail dans ce dossier, entre autres en faisant part aux députés fédéraux des préoccupations des entreprises sur la recevabilité du projet de loi C-415 qui, lui aussi, visait à modifier le *Code canadien du travail* pour qu'il interdise aux employeurs de compétence fédérale d'embaucher des travailleurs de relève lors de conflits de travail. Le CPQ a déploré que les députés libéraux membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes aient fait la sourde oreille aux appels du milieu des affaires qui réclamait que le projet de loi soit déclaré irrecevable, vu son degré de similarité avec le projet de loi C-257. Nous suivrons de près l'évolution de ce dossier au cours des prochains mois.

Commission des relations du travail : le CPQ invité à en évaluer la performance

Preuve de l'expertise et du leadership du CPQ en matière de relations du travail, la direction de la Commission des relations du travail a invité le CPQ à évaluer les services et la performance de ce tribunal au terme de cinq années d'exercice. Tout en soulignant que les employeurs sont globalement satisfaits de la performance de la Commission, la conseillère juridique du CPQ, M^e Pascale Gauthier, qui était accompagnée d'avocats chevronnés en relations du travail lors d'une rencontre tenue en décembre 2007, a présenté plusieurs propositions visant à rendre encore plus efficace l'application des lois relevant de la compétence de la Commission.



« Preuve de l'expertise et du leadership du CPQ en matière de relations du travail, la direction de la Commission des relations du travail a invité le CPQ à évaluer les services et la performance de ce tribunal au terme de cinq années d'exercice. »

Conférence internationale du travail : le CPQ représente les employeurs canadiens

Pour une deuxième année consécutive, le CPQ, par l'intermédiaire de sa conseillère juridique, M^e Pascale Gauthier, a été désigné pour représenter les employeurs canadiens lors de la 96^e Conférence internationale du travail tenue en juin 2007, à Genève, par l'Organisation internationale du travail (OIT). M^e Gauthier a participé aux travaux portant sur la « promotion des entreprises durables » et a agi comme whip pour les employeurs de l'ensemble des pays représentés. À l'issue de cette conférence, le CPQ a joint sa voix à une résolution adoptée par l'Organisation internationale des employeurs (OIE), qui dénonçait le fait que la déléguée choisie par les employeurs du Venezuela pour les représenter se soit vu confisquer son passeport et empêcher de quitter son pays par le gouvernement vénézuélien. La résolution déplorait également plusieurs autres situations de harcèlement dont souffrent les représentants patronaux vénézuéliens de même que le secteur privé du pays dans son ensemble.

Santé et sécurité du travail

Le Régime québécois de santé et de sécurité du travail étant entièrement financé par les employeurs à raison de plus de 2 milliards par année, ce dossier occupe une part importante des ressources et des efforts déployés par le CPQ. Notre vice-président à la santé et la sécurité du travail, M^e Robert Borduas, s'y consacre entièrement et le président du CPQ siège personnellement au conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). L'expertise et la force du CPQ dans ce domaine ont été consacrées aux enjeux suivants cette année.

Financement des coûts non imputés : après une vaste consultation, le CPQ dit non

Le dossier du financement des coûts non imputés (CNI) a monopolisé une bonne partie des ressources de l'équipe en santé et sécurité du travail du CPQ en 2007. En effet, après le rejet de la première proposition de la CSST, en décembre 2005, cette dernière est revenue à la charge avec une nouvelle proposition que nous avons soumise aux employeurs en juin 2007. À la suite de cette première consultation, le CPQ a demandé à la CSST de présenter des simulations chiffrées, qui ont été soumises aux employeurs en novembre 2007. Après cette deuxième étape du processus de consultation, le CPQ a demandé à la CSST de publier les incidences de sa proposition (variation en %), dont les chiffres seraient ventilés par secteur d'activité (unités de classification). Les employeurs ont alors jusqu'au 29 février 2008 pour faire connaître leur opinion finale. Les réponses reçues ont été analysées et le CPQ a fait connaître rapidement sa position en mars 2008. En l'absence de consensus dans le monde patronal, le CPQ ne peut appuyer la méthode actuellement sur la table. Le président du CPQ a indiqué au président de la CSST que rien n'empêche la permanence de la CSST de continuer à soumettre des propositions ou à diffuser de l'information en vue de faire émerger un consensus. Toutefois, le CPQ continuera de s'opposer fermement à toute tentative qui viserait à faire adopter au conseil d'administration de la CSST une réforme qui ne serait pas appuyée par une majorité.

« Le CPQ continuera de s'opposer fermement à toute tentative qui viserait à faire adopter au conseil d'administration de la CSST une réforme qui ne serait pas appuyée par une majorité. »



Admissibilité des réclamations : le CPQ continue de s'attaquer à cet irritant

Une des causes de la croissance des CNI étant la question de l'admissibilité des réclamations des travailleurs, le CPQ a travaillé énergiquement sur ce dossier en 2007, entre autres en produisant un rapport qui a été rendu public en mars 2008. La délégation patronale siégeant au conseil d'administration de la CSST a été sensibilisée et des demandes spécifiques ont déjà été présentées à la CSST à ce sujet. Le CPQ s'attaque également à deux autres irritants du régime : la surindemnisation et le Bureau d'évaluation médicale, qui ont fait l'objet de rapports également rendus publics en mars 2008. Enfin, le CPQ a mis sur pied un comité de travail qui a pour mandat de répertorier l'ensemble des problèmes patronaux générés au fil des ans par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* ainsi que par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.

Mode de perception de la cotisation : le CPQ accompagne l'implantation de la réforme

Répondant à une demande importante du CPQ, l'Assemblée nationale a adopté en décembre 2006 un projet de loi modifiant notamment le mode de perception des cotisations afin que la cotisation des employeurs soit calculée à partir des salaires réellement versés plutôt qu'à partir des salaires prévus pour l'année subséquente, comme c'est le cas actuellement. Accompagné de représentants d'employeurs et d'associations d'employeurs, notre vice-président à la santé et la sécurité du travail a rencontré la CSST en novembre 2007 afin d'assurer que l'application concrète de la réforme réponde aux besoins des entreprises. En avril 2008, la CSST a toutefois informé le CPQ que l'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement pour 2009, serait retardée. Le CPQ continuera ses représentations auprès de la CSST afin qu'elle mette la réforme en application le plus rapidement possible.

Commission des lésions professionnelles : le CPQ forme les membres représentant les employeurs

Les membres issus des associations d'employeurs à la Commission des lésions professionnelles (CLP) ont pu bénéficier de nouveau des formations offertes à leur intention par le CPQ. Dispensées à Québec et à Montréal, les sessions de formation de cette année avaient pour thèmes la conciliation à la CLP et les régimes de tarification à la CSST (mars 2007), les maladies professionnelles en rhumatologie (juin 2007), la réadaptation à la suite d'une lésion professionnelle (septembre 2007), l'investigation et le bilan radiologique (novembre 2007) et, enfin, la rétrospective de la jurisprudence 2007 (janvier et février 2008). Le CPQ continue d'assumer la formation initiale de base des nouveaux membres issus des associations d'employeurs. Finalement, le CPQ produit également un bulletin trimestriel intitulé *Bulletin d'information à l'intention des membres issus des associations d'employeurs à la CLP*.

Comités paritaires de la CSST et du CCTM : le CPQ défend activement les employeurs à toutes les instances

Le CPQ a continué de représenter vigoureusement les employeurs aux nombreux comités paritaires de la CSST, tant en matière de prévention que de financement. Au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM), le CPQ contribue au processus de nomination des commissaires, du président et des vice-présidents de la CLP par sa participation au Comité sur la Commission des lésions professionnelles. Toujours au CCTM, le CPQ prend part aux travaux du Comité sur la sécurité des travailleurs. Enfin, notre vice-président à la santé et la sécurité du travail siège au conseil scientifique de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST) permettant ainsi un meilleur positionnement de la partie patronale au regard des projets de recherche.



Qualité, disponibilité et coût de la main-d'œuvre

Compte tenu des pénuries de main-d'œuvre actuelles et anticipées, le CPQ a continué de porter une attention particulière aux politiques de formation, de développement de la main-d'œuvre et de reconnaissance des compétences, entre autres grâce au travail de son vice-président en charge du volet main-d'œuvre, M. Jacques Leblanc, qui siège comme membre votant à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Notre président est également membre du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM). Voici les principaux dossiers que le CPQ a fait avancer en la matière au cours de cette année.

Loi 5 sur formation de la main-d'œuvre : le CPQ a exercé une influence sur le virage qualitatif

Le CPQ a accueilli avec satisfaction l'adoption, en juin 2007, de la loi 5 sur le développement et de la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, notamment à cause de son caractère facultatif pour les employeurs, et surtout à cause de la plus grande flexibilité offerte dorénavant aux employeurs par la loi du 1 %. Le CPQ avait milité activement en faveur de ce virage qualitatif lors des consultations entourant le projet de loi.

Formation professionnelle et marché de l'emploi : le CPQ travaille à un meilleur arrimage

Afin que la formation professionnelle et technique soit mieux arrimée aux besoins du marché de l'emploi, le vice-président aux politiques de développement de la main-d'œuvre du CPQ, M. Jacques Leblanc, participe activement aux travaux du Groupe d'action sur le renforcement du partenariat entre les établissements de formation professionnelle et technique et le milieu du travail, qui a été créé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

« Loi du 1 % : le CPQ avait milité activement en faveur de ce virage qualitatif lors des consultations entourant le projet de loi. »

Niveaux d'immigration 2008-2010 : le gouvernement à l'écoute du CPQ


Le CPQ est heureux que le gouvernement ait opté pour le scénario de croissance moyenne de l'immigration, scénario très proche de celui que le CPQ privilégiait lui-même dans son mémoire présenté en septembre 2007 devant la Commission de la culture de l'Assemblée nationale, à l'occasion des consultations sur les niveaux d'immigration 2008-2010. Lors de ces consultations, le CPQ a réitéré l'importance d'accompagner cette démarche de mesures visant à assurer une plus grande rétention et une meilleure intégration des immigrants, entre autres dans les ordres professionnels. Le CPQ poursuivra ses efforts afin de sensibiliser les élus à l'importance d'accroître le bassin de main-d'œuvre qualifiée, notamment par l'immigration.

Grâce au CPQ la retraite progressive... progresse

Toujours afin de pallier les pénuries de main-d'œuvre actuelles et à venir, le CPQ milite activement en faveur de politiques favorisant la retraite progressive plutôt qu'anticipée. Nous sommes donc heureux que le fédéral soit passé à l'action avec l'adoption du projet de loi C-52 en juin 2007. Du côté de Québec, le CPQ appuie sans réserve le principe du projet de loi 68 déposé en avril 2008. Notre organisme a été représenté d'ailleurs par son vice-président aux politiques de développement de la main-d'œuvre à l'annonce du projet de loi par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad.

Des universités compétitives : le plaidoyer du CPQ en faveur du dégel des droits de scolarité a été entendu

Le CPQ a accueilli positivement le dégel des droits de scolarité universitaires et leur hausse graduelle à compter de l'automne 2007. Cette décision répondait aux nombreux appels lancés à cet effet par le CPQ afin de pallier les problèmes de financement des universités québécoises. En novembre et décembre 2007, lors de sa rencontre annuelle avec les caucus des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, le CPQ a suggéré aux députés de poursuivre dans cette



direction en permettant plus d'autonomie et de flexibilité aux universités dans leur tarification, leur permettant ainsi de mieux refléter dans les droits de scolarité le coût des études et les besoins du marché du travail.

Développement des politiques fédérales de main-d'œuvre : le CPQ y contribue activement

Le CPQ a participé activement au développement des politiques fédérales de main-d'œuvre, notamment à l'occasion d'une rencontre de travail entre le ministre des Ressources humaines et du Développement du Canada, l'Honorable Monte Solberg, quelques membres de son personnel et plusieurs membres du personnel du CPQ. Lors de cette rencontre tenue en novembre 2007, le CPQ a réitéré son appui aux principales propositions du rapport *Avantage Canada*, tout en insistant sur l'idée de mettre le régime d'assurance-emploi à contribution pour financer un processus de reconnaissance des compétences des travailleurs. Grâce aux représentations de notre vice-président aux politiques de développement de la main-d'œuvre, cette idée a été retenue dans le rapport final d'une consultation nationale organisée par l'organisme Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques en collaboration avec le Conseil canadien sur l'apprentissage.

Academos : le CPQ favorise la relève au moyen des nouvelles technologies

Toujours dans le but d'appuyer les entreprises qui connaissent des pénuries de main-d'œuvre, le CPQ s'est associé au programme de cybermentorat *Academos* (www.academos.qc.ca), qui contribue au développement de la relève en faisant mieux comprendre les réalités de divers métiers aux jeunes de 14 à 30 ans. Plusieurs membres du CPQ adhéraient déjà à ce programme. D'autres se sont joints à l'initiative après que le CPQ leur ait fait connaître ce programme, qui est financé, entre autres, par le Secrétariat à la jeunesse du Québec.

« Le CPQ s'est associé au programme de cybermentorat *Academos*, qui contribue au développement de la relève en faisant mieux comprendre les réalités de divers métiers aux jeunes de 14 à 30 ans. »

Climat général d'investissement

Comment rendre le Québec plus attrayant pour les investissements? Comment rehausser la productivité et la compétitivité de nos entreprises? Que faire pour le cas des régions éloignées dont la productivité des entreprises progresse moins vite qu'ailleurs au Québec? Les réponses à ces questions doivent inclure forcément des solutions déjà abordées dans ce rapport (diminution du fardeau fiscal et réglementaire, main-d'œuvre mieux formée, etc.). Voici les occasions où le CPQ est intervenu énergiquement pour améliorer le climat général d'investissement au Québec.

Rapport Fortin sur l'investissement : les solutions du CPQ retenues dans le rapport final

Le Groupe de travail sur l'investissement des entreprises formé par le gouvernement du Québec en octobre 2007 s'est montré sensible à plusieurs préoccupations et solutions proposées par le CPQ lors d'une rencontre tenue en janvier 2008. Plusieurs recommandations du rapport final publié en mars 2008 reprennent de grands pans de notre *Plateforme 2007-2009* en matière de fiscalité, dont l'élimination immédiate de la taxe sur le capital, l'abaissement du taux général d'imposition des revenus des sociétés à 10 % d'ici 2012, le refus de toute nouvelle hausse des taxes sur la masse salariale et la fin de la discrimination économique à l'endroit du secteur des services. Le CPQ s'assurera que le rapport Fortin ne sombrera pas dans l'oubli et que le gouvernement appliquera dans les plus brefs délais les recommandations qui y sont formulées.



Productivité et compétitivité : le CPQ propose également ses solutions au fédéral

Dans son souci d'accroître la productivité des entreprises afin de rendre notre économie encore plus compétitive, le CPQ a présenté, en janvier 2008, ses recommandations au Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence. Créé en juillet 2007 par le ministre fédéral de l'Industrie, ce groupe a pour mandat de se pencher sur l'investissement et la concurrence de façon générale, y compris sur la *Loi sur l'investissement Canada* et sur la *Loi sur la concurrence*. Le mémoire soumis par le CPQ présentait neuf recommandations. Nous suivrons de près la publication de ce rapport prévue pour juillet 2008 ainsi que sa mise en œuvre par le gouvernement.

Développement des régions éloignées : à l'appel du CPQ, la ministre des Finances applique le rapport Gagné

Le CPQ a accueilli favorablement les recommandations du rapport Gagné publié en février 2008 et s'est joint à une vaste coalition d'associations d'affaires et de chambres de commerce réunies sous la bannière du Front commun pour le rapport Gagné. Nous avons insisté auprès du gouvernement afin qu'il mette le rapport en application. Cet appel a été entendu par la ministre des Finances du Québec, qui a annoncé dans son budget 2008-2009 que les aides fiscales à la croissance de la masse salariale seront remplacées progressivement par des crédits d'impôt à l'investissement, plus susceptibles d'avoir un effet durable sur le développement économique des régions éloignées concernées.



II - Des événements de plus en plus courus

Le CPQ : une tribune pour les décideurs politiques

Le CPQ continue de s'affirmer comme tribune de choix pour les décideurs politiques. Mentionnons à cet égard les visites au CPQ du ministre des Finances du Canada, l'Honorable Jim Flaherty (mars 2007), de la ministre des Finances du Québec et présidente du Conseil du trésor, M^{me} Monique Jérôme-Forget (octobre 2007), du ministre du Travail du Québec, M. David Whissell (février 2008) et du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, M. Sam Hamad (mars 2008). De plus, à l'occasion de la campagne électorale provinciale de mars 2007, le CPQ a organisé à l'intention de ses membres un débat en compagnie des porte-parole économiques des trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale (M. Raymond Bachand pour le Parti libéral du Québec, M. Gilles Taillon pour l'Action démocratique du Québec et M. François Legault pour le Parti québécois). Grâce à ces événements, les membres du CPQ ont bénéficié d'un accès privilégié à plusieurs décideurs politiques de premier plan.

Des colloques spécialisés

Outre les événements déjà mentionnés, le CPQ a mis sur pied plusieurs activités au contenu plus spécialisé : des colloques conjoints CPQ/Commission des normes du travail (octobre 2007), le lancement de l'édition 2008 de notre dossier annuel sur les prévisions salariales (octobre 2007), des petits-déjeuners causeries et des consultations en rapport avec la proposition de la CSST sur le financement des coûts non imputés (juin et novembre 2007).

« Grâce à ces événements, les membres du CPQ ont bénéficié d'un accès privilégié à plusieurs décideurs politiques de premier plan. »

Le CPQ honore ses membres

Fidèle à sa tradition, le CPQ a profité de son assemblée générale annuelle de juin 2007 afin d'honorer des personnalités marquantes du milieu des affaires québécois. Le *Prix de carrière 2007* a été remis à M. Stephen Jarislowky, président du conseil et chef de la direction de Jarislowky Fraser, pour son apport exceptionnel aux débats publics au Québec. Trois nouveaux membres ont été intronisés au prestigieux *Club des entrepreneurs du CPQ*, soulignant ainsi leur contribution remarquable au développement économique du Québec : MM. Jim Hewitt, président et chef de la direction de Hewitt Équipement Itée, Jacques Landreville, président et chef de la direction d'Uni-Sélect inc., et Peter Simons, président-directeur général de La Maison Simons. Pour sa part, le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) s'est mérité le titre d'association de l'année pour la qualité des services offerts à ses membres.



III - Communications : un CPQ plus présent dans les débats publics

Nos activités ont connu de larges échos dans les médias, nous permettant ainsi de soumettre nos préoccupations et nos solutions au grand public. Le CPQ rayonne également de plus en plus par la présence de ses porte-parole sur les tribunes plus spécialisées. Enfin, nos efforts afin de rehausser les communications entre la permanence et les membres du CPQ ont été poursuivis.

Communications publiques : hausse considérable de la visibilité du CPQ dans les médias en 2007

La visibilité du CPQ dans les médias en 2007 a augmenté d'environ 57 % par rapport à l'année 2006. Au total, près de 785 articles et reportages ont rapporté les interventions du CPQ au cours de cette année, contre environ 500 mentions l'année précédente. Le CPQ a augmenté sa présence dans les pages *Opinions* de quotidiens et de publications spécialisées tels que *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec*, *Les Affaires* et *Le Droit*. Selon une évaluation indépendante, la valeur relations publiques de cette couverture médiatique atteignait environ 6,2 millions de dollars, soit environ 4,9 millions pour la couverture dans les médias écrits et 1,3 million pour celle dans les médias électroniques.

Ces excellents résultats sont le fruit d'efforts constants en vue de rendre le CPQ plus présent dans les débats publics. Ainsi, alors que le CPQ diffusait en moyenne 25 communiqués de presse par année entre 2000 et 2005, c'est plus du double – 57 pour être précis – qui ont été diffusés en 2007. Le CPQ a répliqué plus systématiquement, entre autres, aux prises de position des syndicats. Il a réagi aussi plus fréquemment aux annonces gouvernementales touchant les employeurs.


« La visibilité du CPQ dans les médias en 2007 a augmenté d'environ 57 % par rapport à l'année 2006. »

À cet investissement dans les relations médias, se sont ajoutées d'autres initiatives visant à rehausser la visibilité du CPQ. En octobre 2007, le CPQ, en collaboration avec l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, l'Association minière du Québec, l'Association de l'aluminium du Canada, l'Association des banquiers canadiens, l'Institut de développement urbain du Québec et l'Association des résidences et CHSLD privés, a fait paraître un reportage promotionnel dans la revue *Commerce*. Un portrait de notre président paru dans la revue *Les diplômés* de l'Université de Montréal (automne 2007) a contribué également à rehausser sa notoriété personnelle.

Le président du CPQ sur toutes les tribunes

Avec une vingtaine de conférences, de discours et de présentations lors de tables rondes, les porte-parole du CPQ ont été deux fois plus présents que l'an dernier sur les tribunes où sont débattus les grands enjeux de politiques publiques qui touchent les employeurs.

« Les porte-parole du CPQ ont été deux fois plus présents que l'an dernier sur les tribunes où sont débattus les grands enjeux de politiques publiques qui touchent les employeurs. »



Notre président a discuté de l'état de notre économie devant l'Ordre des CGA du Québec (octobre 2007), la section québécoise de la Young Presidents Organization (mai 2007), le Forum du monde des affaires (novembre 2007), la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec (novembre 2007), l'Institut de développement urbain (janvier 2008) et l'Institut C.D. Howe (février 2008). Il a prononcé aussi des discours à teneur plus philosophique devant l'Association des gens d'affaires de Boucherville (avril 2007), le Groupement des chefs d'entreprise du Québec (mai 2007), BOMA Québec (septembre 2007) et la Chambre de commerce de Lévis (octobre 2007). À l'extérieur du Québec, notre président a prononcé des conférences à la 30^e Université d'été de la nouvelle économie tenue à Aix-en-Provence (août 2007) et au colloque annuel de la Société Civitas, dont il est également administrateur (mai 2007).

Nos autres porte-parole ont été très actifs eux aussi. Notre vice-président à la santé et la sécurité du travail, M^e Robert Borduas, a participé à une table ronde de l'Association des infirmières et infirmiers en santé du travail du Québec (mai 2007) et il a agi également comme membre du jury du Gala provincial des prix Innovation en santé et sécurité du travail (avril 2008).

Notre nouveau vice-président aux politiques de développement de la main-d'œuvre, M. Jacques Leblanc, a participé pour sa part à une table ronde sur la retraite progressive à l'occasion du congrès du Comité consultatif des travailleurs de 45 ans + (novembre 2007), et à une autre sur l'innovation, l'apprentissage et la santé en milieu de travail tenue conjointement par le Conseil canadien sur l'apprentissage et le Forum économique international des Amériques (décembre 2007).

Notre nouvelle directrice de la recherche et économiste en chef, M^{me} Norma Kozhaya, a été très engagée également, notamment dans le cadre de la consultation sur les enjeux du marché du travail montréalais 2008-2011 tenue par la Direction régionale de Montréal du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (novembre

2007) et lors d'un débat sur le dégel des droits de scolarité tenu à l'Université de Montréal (novembre 2007). Notre analyste économique, M. Yuri Chassin, pour sa part, a représenté le CPQ à une table ronde sur le développement économique tenue dans le contexte du colloque *Perspectives d'avenir en 4D* organisé par HEC Montréal à l'occasion de son 100^e anniversaire (octobre 2007).

Bref, le CPQ est de plus en plus sollicité pour partager son analyse de l'état de l'économie québécoise et les moyens à prendre pour la rendre encore plus performante.

Communications internes : des membres mieux informés

Le bulletin *InfoCPQ* demeure le principal canal d'information reliant la permanence du CPQ et les membres. Afin de l'améliorer, nous avons accéléré et régularisé le rythme de parution pour en faire une publication mensuelle. Onze éditions ont donc été publiées au cours de la période couverte par ce rapport, soit tous les mois de l'année à l'exception de juillet. Le contenu de chaque édition a lui aussi été bonifié, de même que sa présentation.



IV - L'organisme et sa gouvernance : un CPQ plus vigoureux

Du sang neuf au conseil d'administration

De nouvelles règles de gouvernance sont entrées en vigueur à la suite de leur approbation par les membres lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2007. Un des éléments clés de cette réforme était de rendre automatique et obligatoire une rotation des administrateurs siégeant au conseil d'administration afin de permettre la participation d'un plus grand nombre d'acteurs. De plus, ces nouvelles règles font une plus grande place aux entreprises membres et à leurs hauts dirigeants. Conséquemment à l'adoption de cette réforme, plusieurs chefs de file de la communauté des affaires du Québec se sont joints au conseil d'administration du CPQ en juin 2007 :

- M. Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction, Quebecor;
- M. Réal Raymond, conseiller spécial, Banque Nationale du Canada;
- M^e Norman M. Steinberg, coprésident et associé directeur, Ogilvy Renault;
- M. Robert Tessier, président du conseil, Gaz Métro.

« Plusieurs chefs de file de la communauté des affaires du Québec se sont joints au conseil d'administration du CPQ en juin 2007. »

Les noms de trois autres administrateurs se sont ajoutés par la suite à cette liste prestigieuse :


- M. Jean-Paul Bédard, vice-président aux affaires corporatives, Bristol-Myers Squibb Canada;

- M. Jacques Légaré, président-directeur général, Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC);
- M. Alain Robert, président du Groupe TNT – Merceron, président du conseil d'administration de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) et président sortant de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ).

De nouvelles ressources humaines à la permanence

Des changements de personnel sont survenus également à la permanence. M^{me} Diane Bellemare, qui occupait le poste de première vice-présidente et économiste en chef, a quitté le CPQ en avril 2007 à la suite de sa nomination à titre de conseillère économique du chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale. Les fonctions reliées à ce poste ont été scindées par la suite et elles ont été confiées à deux nouvelles recrues : M. Daniel Audet et M^{me} Norma Kozhaya.

Entré en fonction en mai 2007, M. Audet occupe le poste de premier vice-président. Avant de se joindre au CPQ, il a été associé-directeur du bureau montréalais du cabinet de relations publiques NATIONAL, délégué général du Québec à Londres, vice-président affaires corporatives de Vidéotron, directeur de cabinet du vice-premier ministre du Québec et ministre d'État de l'Économie et des Finances, et avocat au cabinet Lapointe Rosenstein. M. Audet est actuellement en congé de maladie prolongé et pour une période indéterminée.



Entrée en fonction en septembre 2007, M^{me} Kozhaya occupe, pour sa part, le poste de directrice de la recherche et économiste en chef. Auparavant, elle a été chargée de cours au département de sciences économiques de l'Université de Montréal et économiste à l'Institut économique de Montréal (IEDM), où elle a produit de nombreuses publications sur la fiscalité des entreprises et des particuliers, la réglementation du travail, les finances publiques, les politiques sociales, l'organisation du système de santé et le financement de l'éducation postsecondaire.

Un poste de vice-président aux politiques de développement de la main-d'œuvre a été créé en septembre 2007. Il est occupé par M. Jacques Leblanc, qui agissait auparavant à titre de conseiller spécial à la recherche pour le CPQ. M. Leblanc représente le CPQ comme membre votant à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et il continue à représenter le CPQ auprès de nombreux groupes de travail sous la responsabilité de la CPMT. M. Leblanc a consacré l'essentiel de sa carrière aux politiques de main-d'œuvre; il a été, entre autres, vice-président au développement de l'emploi à la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM).

Une bonne situation financière

Comme nous l'avons souligné en introduction, après le surplus rapporté l'an dernier, l'année se terminant le 29 février 2008 se solde par un excédent de 188 758 \$ pour les opérations courantes. Toutefois, après prise en compte de diverses charges et notamment d'une variation conjoncturelle de la moins-value non réalisée des placements dont nos états financiers doivent tenir compte en vertu de nouvelles règles comptables entrées en vigueur l'an dernier, l'exercice financier 2007-2008 se termine par un excédent des dépenses sur les revenus de 140 039 \$.

« Avec votre appui, nous serons en mesure de poursuivre notre travail avec une énergie renouvelée et de faire en sorte que la devise du CPQ, *Pour avoir l'assurance d'être entendu et défendu*, s'avère plus que jamais en 2008-2009! »

En conclusion, nous sommes particulièrement fiers des réalisations de notre équipe pour l'exercice 2007-2008.

Avec votre appui, nous serons en mesure de poursuivre notre travail avec une énergie renouvelée et de faire en sorte que la devise du CPQ, *Pour avoir l'assurance d'être entendu et défendu*, s'avère plus que jamais en 2008-2009!

Le rapport d'activité 2007-2008 a été
produit par la direction des communications
du Conseil du patronat du Québec

Coordination et rédaction
Patrick Leblanc

Collaboration à la rédaction
Patrick Lemieux

Révision linguistique
Lucie Bélanger

Conception graphique
Oblik Communication-design



Conseil
du patronat
du Québec

Le Conseil du patronat du Québec
1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 510
Montréal (Québec)
H3A 2R7

Téléphone : 514 288-5161 ou 1 877 288-5161
Télécopieur : 514 288-5165

info@cpq.qc.ca
www.cpq.qc.ca